

RÉSOLUTION 32-4

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉNERGIE

ATTENDU QUE les GNA/PMEC ont établi en 2001 des objectifs à court, à moyen et à long terme concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et que les provinces et les États de la région sont également soumis à divers objectifs locaux, régionaux et nationaux en ce qui a trait aux GES;

ATTENDU QUE la plupart des États et des provinces participant à la conférence des GNA/PMEC dépendent fortement de la production d'électricité au moyen d'hydrocarbures;

ATTENDU QUE cette dépendance contribue à la volatilité des prix des ressources énergétiques;

ATTENDU QUE cette volatilité est préjudiciable à nos citoyens et à tous les secteurs de l'économie;

ATTENDU QUE chaque État et chaque province peut adopter des règlements et des politiques pouvant mener à une meilleure utilisation des sources d'énergie renouvelable actuelles et futures dans la région;

ATTENDU QUE chaque État et chaque province peut adopter des règlements et des politiques dans une perspective régionale afin de mettre en valeur les sources d'énergie renouvelable de la région et de renforcer l'indépendance énergétique régionale;

PAR CONSÉQUENT, les gouverneurs et les premiers ministres réitèrent leurs objectifs de faciliter l'atténuation des changements climatiques par l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie et par une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelable dans la région;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, pour le bénéfice des citoyens et de tous les secteurs de l'économie, les gouverneurs et les premiers ministres souhaitent contribuer à réduire la volatilité des prix de l'électricité dans l'ensemble de la région, aussi bien à court terme qu'à long terme;

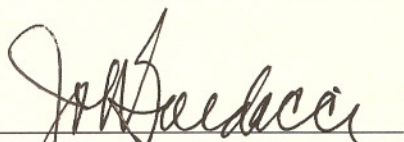
PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres enjoignent le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINE) de continuer à travailler sur les directives contenues dans la résolution 31-1 en mettant davantage l'accent sur les façons de mieux utiliser les sources d'énergie renouvelable actuelles et futures de la région en vue d'accroître rapidement l'indépendance énergétique régionale;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres enjoignent le CINE de trouver des façons de développer encore davantage et d'utiliser les sources d'énergie renouvelable de la région afin de renforcer à long terme l'indépendance énergétique régionale;


PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres enjoignent le CINE de surveiller et d'encourager les progrès des autorités responsables du maintien de l'équilibre du réseau électrique régional dans leur recherche de mesures visant à accélérer l'intégration de ressources variables pour la production d'électricité, comme les énergies éolienne, solaire, marémotrice et houlomotrice;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres appuient la coordination des analyses du réseau électrique dans la région lorsqu'il y a lieu, de manière à éclairer l'examen de possibilités liées à des ressources économiques, fiables, renouvelables et à faible taux d'émission.

Adoptée à la 32^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident